



DEPARTEMENT DE  
L'AVEYRON

MAIRIE DE NAUVIALE  
12330

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

### REGLEMENT INTERIEUR

#### 1 – Dispositions générales

La bibliothèque municipale est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à la culture, à l'information et à la documentation de la population. L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place des documents sont libres et ouverts à tous. Elle dispose d'une application numérique de la gestion des livres.

La consultation, la communication et le prêt des documents sont gratuits. Le prêt à domicile est consenti à toute personne préalablement inscrite.

Le personnel de la bibliothèque est à la disposition des usagers pour les aider à l'inscription et à l'utilisation des ressources de la bibliothèque.

#### 2 – Inscriptions

Pour s'inscrire à la bibliothèque, l'utilisateur doit justifier de son identité et de son domicile. Tout changement de domicile doit être signalé.

Les enfants de moins de 16 ans, doivent, pour s'inscrire, être accompagnés de leurs parents ou être munis de leur autorisation écrite.

### 3 - Le Prêt

Le prêt à domicile n'est consenti qu'aux usagers inscrits à la bibliothèque à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur. L'utilisateur peut emprunter 4 documents à la fois pour une durée de 4 semaines maximum.

Les documents sonores ne peuvent être utilisés que pour des auditions privées ou familiales. L'audition publique est possible sous réserve de déclarations aux organismes gestionnaires des droits d'auteurs. La bibliothèque dégage sa responsabilité de toute infraction à ces règles.

### 4 - Recommandations et interdictions

En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, de perte ou de détérioration grave de documents, la bibliothèque pourra prendre toute disposition utile pour assurer le retour ou le remboursement des documents (rappels, suspension du droit de prêt).

En cas de non-aboutissement de la première procédure, la mairie facturera une somme forfaitaire de 15 € par ouvrage à titre de dédommagement et pour permettre son remplacement.

Les lecteurs sont tenus de respecter le calme et les consignes qui peuvent être données par le personnel communal à l'intérieur des locaux.

### 5 - Application du règlement

Tout usager par le fait de son inscription, s'engage à se conformer au présent règlement validé par le Conseil Municipal.

### 6 - Contacts

Bibliothèque :

Téléphone : 05 65 69 82 60

Adresse électronique : [bibliotheque.nauviale@orange.fr](mailto:bibliotheque.nauviale@orange.fr)

Nauviale, le **07 DEC. 2020**



Le Maire,

Sylvain COUFFIGNAL